

14 avril 1871

nécessaires pour faciliter et assurer l'admission de la *Colombie Britannique* dans la Puissance.

Les adresses passées par le Sénat et la Chambre des Communes ont été transmises au secrétaire d'État des Colonies pour être soumises à Sa Très Gracieuse Majesté, et j'espère que le Parlement, à sa prochaine session, aura la satisfaction de voir, comme fait accompli, l'union de toutes les possessions continentales de Sa Majesté, dans l'*Amérique du Nord*, objets que les plus ardents avocats de la Confédération ne se flattaient pas d'atteindre avant plusieurs années à venir.

J'aime à espérer que le résultat du recensement démontrera que les diverses provinces de la Puissance ont fait de rapides progrès en population, et dans tous les éléments de la prospérité matérielle pendant la dernière décade.

La question des pêcheries est encore sous la considération de la haute commission conjointe à *Washington*, et j'ai la confiance qu'on fera tous les efforts possibles pour arriver à un résultat de nature à répondre à l'attente du peuple Canadien, et à tendre au maintien de relations amicales et de sentiments de bienveillance permanents entre la *Grande-Bretagne* et les *États-Unis*.

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Je vous offre mes remerciements pour la bonne volonté avec laquelle vous avez voté les subsides pour la présente année.

*Honorables Messieurs et Messieurs,*

Nous avons tout lieu de nous réjouir dans le moment actuel de l'état favorable du revenu et de la position florissante de nombre de branches de l'industrie nationale. Je reconnais avec gratitude la loyauté du peuple et l'esprit d'ordre et de respect pour la loi qui règnent dans toutes les parties du pays, et je prie Dieu en toute humilité pour que ces heureuses dispositions soient de longue durée, et que l'auteur de tout bien veuille jeter un œil favorable sur ce pays.

Alors l'hon. Orateur du Sénat a dit :

*Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes,*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général de proroger ce Parlement à jeudi, le vingt-cinquième jour de mai prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé à jeudi, le vingt-cinquième jour de mai prochain.